

## Information sur la sécurité

03.06.2024 V3

Information volontaire sur la sécurité, texte basé sur le format de la fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

**CLARIS White / CLARIS Pro White**  
**CLARIS Pro Smart Maxi**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Désignation du produit

Cartouche filtrante pour cafetière électrique et distributeur d'eau chaude

#### 1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

ACLARIS GmbH, Lindau, Zweigniederlassung Rebstein  
Balgacherstr. 20  
CH-9445 Rebstein

Coordonnées

Tel.: + 41 / (0) 71 / 775 92 40  
info@aclaris.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

pas nécessaire, article selon REACH

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification Non classé.

##### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Classification Non classé.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger**

Non applicable.

**Mention d'avertissement**

Pas de mention d'avertissement.

**Danger**

Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Conseils de prudence

**Prévention**

Non applicable.

**Intervention**

Non applicable.

**Stockage**

Non applicable.

**Élimination**

Non applicable.

## 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Aucun connu.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Définition du produit (REACH)	Article selon le règlement REACH Art. 3 (3)
Caractérisation chimique:	Granulés d'acide faible, Charbon activé, Boîtier en plastique
Ingrédients selon recommandation EU	Copolymère acrylique modifié avec des groupes fonctionnels carboxylates sous forme H/Na/Ag, charbon actif, eau, polypropylène, polyéthylène
Substances dangereuses	En raison de l'enveloppe (boîtier solide en plastique), aucun contact direct avec la peau, les yeux ou l'ingestion n'est possible.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Renseignement générales	Aucuns.
Après contact avec la peau	En raison de l'enveloppe (boîtier solide en plastique), aucun contact direct avec la peau, les yeux ou l'ingestion n'est possible.
Après le contact avec les yeux	En raison de l'enveloppe (boîtier solide en plastique), aucun contact direct avec la peau, les yeux ou l'ingestion n'est possible.
Après avaler	En raison de l'enveloppe (boîtier solide en plastique), aucun contact direct avec la peau, les yeux ou l'ingestion n'est possible.
Précautions pour le médecin	Aucunes.
Renseignements supplémentaires	Aucuns.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Extincteurs appropriés Touts les extincteurs communs (le produit n'est pas combustible). Assimiler les mesures à l'environnement du feu.

Moyens d'extinction inappropriés Aucunes.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de mélange

**Risques résultant de la Substance ou du mélange** Pas de feu ou d'explosion spécifique.

**Produits de combustion Dangereux** Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants: **oxydes de carbone**.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions particulières pour les pompiers: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée

Équipement de protection spécial pour les pompiers Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Aucunes

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucunes

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

**Petit déversement** Sucrer ou balayer la matière et en disposera.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir section 1 pour les informations de contact d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle approprié.  
Voir la section 13 pour toute information sur le traitement des déchets.

## Section 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Si utilisation appropriée, aucune mesure.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Le sac est bien fermé jusqu'à l'utilisation. Protéger de l'air, d'eau, du soleil et des hautes températures (supérieure à 40°C).
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- |   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Recommandations</b>                                      | Non disponible. |
| <b>Des solutions spécifiques pour le secteur industriel</b> | Non disponible. |

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients présentant des limites d'exposition professionnelle à surveiller	Aucunes.
--	----------

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Renseignement supplémentaires des installations techniques:	Il n'y a pas des mesures.
Protection individuelle	Aucune.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Le contenu se compose d'un mélange de granulé
Couleur	Le contenu est beige / noir
Odeur	Neutre
Point d'éclair	Aucun
Température d'inflammation	Aucune

Limite d'explosivité	Aucune
Densité	-
Poids	-
Viscosité	-
Solubilité dans l'eau	insoluble
Valeur du PH (20°C), 12°dH	2,2 g/l : cirque 6,0

## 9.2 Autres informations

Aucune autre information.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. à la réactivité.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation normale, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas de décomposition si utilisé comme dirigé.
<b>Substances à éviter</b>	Ne mélange pas avec oxydantes acides fortement.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>11.1 Informations sur les effets toxicologiques:</b>	Non disponible.
---	-----------------

## SECTION 12: Informations écologiques

La fonction des stations d'épuration n'est pas affectée d'une plus grande quantité de prime. Le produit est largement biologiquement inerte et non dégradé.  
Le produit n'est pas polluant.

<b>12.1 Toxicité Conclusion/Résumé</b>	Non disponible.
--	-----------------

<b>12.2</b>	<b>Persistance et dégradabilité</b>	
	<b>Conclusion/ Résumé</b>	Non disponible.
<b>12.3</b>	<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>12.4</b>	<b>Mobilité dans le sol</b>	
	<b>Coefficient de répartition sol /eau (K<sub>oc</sub>)</b>	Non disponible.
<b>12.5</b>	<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
	<b>PBT</b>	Non applicable.
	<b>vPvB</b>	Non applicable.
<b>12.6</b>	<b>Autres effets néfastes</b>	Non disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Numéros de liste de codification des déchets:

19 00 00	déchets provenant des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel
19 09 00	déchets provenant de la préparation d'eau destinée à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel
19 09 04	charbon actif utilisé
19 09 05	résines échangeuses d'ions saturées ou usées
19 09 99	déchets non spécifiés ailleurs

Recyclage par les producteurs.

L'élimination des petites quantités par les déchets ménagers (20 01 39 matières plastiques).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:	-
ADN:	-
IMDG:	-
IATA:	-

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID:	-
ADN:	-
IMDG:	-
IATA:	-

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -  
ADN: -  
IMDG: -  
IATA: -

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -  
ADN: -  
IMDG: -  
IATA: -

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: Non  
ADN: Non  
IMDG: No  
IATA: No

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID: Non réglementé.  
ADN: Non réglementé.  
IMDG: Not regulated.  
IATA: Not regulated.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

#### Indications concernant les dangers et la manipulation:

Non dangereux pour le transport.  
Craint le gel à partir de -20 °C.  
Craint la chaleur à partir de +40 °C.  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation

#### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe XVII – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable

Aucun marquage obligatoire nécessaire à directive 67/548/EWG et 99/45/EG.

Classe de pollution des eaux WGK : -

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Non applicable

## **SECTION 16: Autres informations**

Grâce aux informations fournies par l'état actuel de nos connaissances et nos expériences, nous voulons décrire notre produit en vue des besoins de sécurité. Nous n'associons pas donc la description qualité, ou l'assentiment des certaines propriétés.